

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, 11 NOVEMBRE 1911

L'UNION A LA RESCOUSSE

Notre article de samedi dernier, sur les finances de la cité, n'a pas plu à M. Bouchard, notre "employé municipal" à \$1500 par an.

On pouvait s'y attendre un peu. Mais notre punition nous arrive sous deux formes.

D'abord deux articles à deux colonnes de largeur dans l'Union de mardi et celle de jeudi.

Ensuite une menace, — jusqu'à présent, — de poursuite devant les tribunaux.

Quant à cette dernière, nous attendons les procédures avant de nous en inquiéter.

Examinons en attendant, les articles de l'Union.

Celui du 7 novembre, intitulé "Le Courrier et le Conseil" débute comme suit :

"La feuille de la rue Ste-Anne vient de publier un article au sujet des affaires municipales qui est un fouillis inextricable de faussetés."

Avec une pareille entrée en matière, à moins que l'auteur de l'article ne soit un fou ou une crapule de la plume, il se doit de prouver son affirmation.

Or de 24 paragraphes que se compose l'article de la comédie, il y en a seize qui sont du verbiage à la Bouchard, et qui ne démontrent pas trace d'un effort pour arriver à sa preuve.

Ça n'est pas vaillant pour un plume qui a le verbe si haut.

Et les huit autres paragraphes consacrés à la valeur du compte de profits et pertes de la ville, prouvent l'exactitude de nos chiffres.

Nous avions tout simplement au cours de notre article cité comme perdus les chiffres portés au débit du compte de profits et pertes dans les rapports de la ville et après la citation nous avons ajouté : "Donc en trois ans on a porté comme perdus dans les livres de la corporation à l'aqueduc \$ 4,641.56 au Dépt. Municipal 12,695.78

Grand total de \$27,337.34

Notre farceur, il ne faut pas l'oublier, veut prouver notre "fouillis inextricable de faussetés" : et c'est ici que porte l'unique effort de son article. Il ne veut pas que ces pertes..... soient des pertes.

Il commence par une inexactitude sans importance, mais qui est, bien dans son genre habituel de mensonge : "Le Courrier dit que tous les montants portés au compte des PROFITS et PERTES sont perdus pour la ville."

Et il continue :

"Rien n'est plus faux. Par le fait qu'un compte est passé à profits et pertes, cela ne veut pas dire qu'il n'est plus dû et que la ville ne peut plus le réclamer."

Persone n'a jamais contesté cela, et nous n'avons jamais discuté ni touché ce point.

Et c'est pour se donner des airs que notre naïf fait le maître d'école. Voyez la suite : "De fait la ville perçoit souvent des montants qui n'apparaissent qu'au compte de profits et pertes."

Alors c'est là que notre pédagogue va prouver cette perception qui diminue nos "pertes". Mais notre naïf s'est fermé la porte cinq paragraphes haut comme suit :

"Si on décompose le compte de PROFITS et PERTES du département de l'aqueduc pour les trois dernières années on trouve qu'il est constitué comme suit :

	Profits	Morts	Faillies	Réglements	Total
1908	606.01	139.43	77.75	62.23	885.42
1909	970.76	56.50	47.38	428.25	1492.89
1910	1170.06	109.75	337.50	120.00	1837.31
	2746.82	305.68	852.63	610.48	4615.56

Nous avons, d'après le document officiel du conseil porté les pertes du département de l'aqueduc à \$4611.56.

Les chiffres de l'Union prouvent que les nôtres sont correctes.

Sont-ce les "Parties" qui vont payer ? ou les "Morts" ou les "Faillies" ou ceux à qui on a fait remise ?

Et c'est,—complète dans son sens,—toute la réponse de l'Union du 7 à notre article de l'autre jour.

Dans l'Union de jeudi, pas plus de réponse à ce que nous avons dit des finances municipales. Mais l'Union prend la tangente et "switch" sur le plant à gaz. Nous la suivons ailleurs sur ce sujet.

Tout ce que nous avons dit reste : Déficit de 1909 et 1910 ; "bluffs" mis probablement par notre greffier dans la bouche du maire en 1909 et 1910 ; pertes trop considérables dans la perception annuelle de la taxe foncière ; voilà autant de choses absolument exactes que le public a intérêt de connaître et que les vanderzandises du greffier-journaliste n'ont aucunement infirmées.

Les dissertations de M. Bouchard sur le compte de PROFITS et PERTES au lieu d'attaquer le "fouillis inextricable" du Courrier, le laisse bien inextricable pour ses vilaines mais peu dangereuses griffes, et, en plus, en prouve non la "fausseté" mais la parfaite exactitude.

Nous avons, nous pas "admis", mais établi, d'après les chiffres du rapport de la cité que la perception des taxes d'eau se faisait mieux que celle de la taxe foncière garantie par les propriétés de la ville. L'Union nous reproche de n'en pas donner le mérite au "surintendant actuel".

D'abord, à raisonner comme l'Union, le "surintendant actuel" n'aurait aucun mérite au sujet de la perception, en cette qualité ; ensuite quand il était trésorier, il avait comme comptable l'excellent employé que le conseil, avec raison, lui a préféré comme trésorier général de la cité, à l'aqueduc comme au département municipal dans les derniers remaniements. Le mérite principal, c'est à monsieur Emile Chagnon que nous le donnons, avant Monsieur Bouchard, et aussi au défunt Monsieur Carreau ; et nous sommes de plus convaincu, qu'avec ou sans la participation de Monsieur Bouchard, la présence de Monsieur Emile Chagnon au trésor du département municipal se fera aussi sentir.

Et si M. Bouchard tient à aller plus loin sur ce point de la perception des recettes de l'aqueduc, il n'a qu'à nous en expliquer bien en détail tout le rouage et nous dire où il a fait porter son travail pour que nous examinons s'il mérite les compliments qu'il nous reproche de lui avoir ménagés. Sa modestie mérite une réparation si nous avons injustement ignoré sa valeur. Nous avons toujours trouvé M. Bouchard, employé municipal et journaliste un intéressant personnage et nous n'avons pas d'objections à étudier ses œuvres, même dans l'eau, comme dans le gaz.

"Le Courrier s'entend dans la "comptabilité comme un éléphant dans la calligraphie." C'est une des flèches que nous a lancées "l'employé municipal". Nous avons déjà, au sujet de M. Bouchard, l'expérience de ce que cache de valeur réelle son effronterie persistante. Nous répondons au greffier-journaliste, qui disserte en pédant sur des matières de comptabilité, qu'en cette matière le Courrier ne descendra jamais jusqu'à commettre la naïveté d'essayer de prouver que le débit d'un compte de PROFITS et PERTES vaille grand chose même dans les administrations où "l'employé municipal" en parle avec des majuscules. Si le greffier veut accepter, en compte sur son salaire de \$1500., les Profits et Pertes de la cité, il ne manquera pas de contribuables qui les lui cèderaient à bon marché.

Nos typos nous ont fait parler du nom "coopératif" de l'imprimerie Yamaska. Nous avions bien écrit "corporatif" mais la "coopération" entre cet établissement et le bureau du greffier-journaliste-imprimeur, a causé la méprise d'ans l'esprit des coupables de cette jolie coquille.

On en a déjà vu de moins heureuses que celle-ci !

AVIS

MM. St Germain, Hamel & Racine, agents d'assurance, ont le plaisir d'informer le public qu'ils sont déménagés au No. 173 1/2 Boulevard G. Bonard, voisin des bureaux de MM. Beauparlant & Marin, avocats.

L'UNION ET LE PLANT A GAZ

Dans notre dernier article, au sujet des finances municipales et à l'occasion du procès qui s'engage entre la Colonial Eng. Co, nous demandions au maire de notre ville ceci :

"Le Conseil devrait fournir au public un état complet de ce qui a été payé directement ou indirectement pour l'installation nouvelle faite au Château d'eau et un relevé des dépenses de l'année faites pour le pompage et l'éclairage dans le département de l'aqueduc (charbon, huile, salaires, etc.)"

Le Maire de la Cité n'est pas encore en retard. Mais le greffier-journaliste prend la plume pour nous donner tout autre chose que ce nous demandons.

Notre Conseil-de-ville a donné sans aucune soumission un contrat de \$60,000 ; il a refusé la demande bien raisonnable des contribuables de ne pas se fier à ses propres lumières dans l'adjudication d'un contrat spécial de cette importance, mais de faire faire des études préliminaires par des ingénieurs compétents, de les consulter sur les soumissions qui devraient être demandées, et sur la valeur de celles qui seraient reçues et tout au moins sur la valeur de la soumission de la Colonial Engineering Co.

Le terme d'office de plusieurs de ces Messieurs achève et l'Union vient de faire la déclaration suivante, numéro du 4 novembre :

"La compagnie d'ingénieurs et de constructeurs a fait une erreur dans le calcul des forces requises pour faire mouvoir les turbines et aussi dans les plans des fondations."

Ceci veut dire quoi ? que les engins ne conviennent pas aux turbines achetées par la ville, ou que celles-ci ne peuvent pas donner la pression requise pour le cas d'incendie.

M. Herdt l'a dit avant l'Union en d'autres termes. Et à cause de cela la ville vient de refuser le plant. — Le Conseil a cru la Colonial et le mémoire de M. Bouchard sur parole et a été trompé. — C'est déjà assez grave.

En étudiant nos finances municipales pour 1909 et 1910, nous avons naturellement passé à 1911 ; et comme la performance du plant à gaz refusé et de son "surintendant" (ingénieur non diplômé tout aussi bien que greffier-journaliste et politicien qui nous coûte \$1500 par année), ont un intérêt aussi "actuel" et plus au point que sa personne, nous nous sommes adressés au premier magistrat de notre ville pour savoir où nous en sommes et comment la responsabilité du conseil se traduit en chiffres.

Et le greffier s'interpose, en nous répétant sous une autre forme le mémoire qui a été si fatal au conseil dans cette affaire (moins ses appréciations sur les turbines) et en se basant sur les résultats de la dépense de charbon pendant deux semaines de pompage.

Si le maire veut bien se rendre à notre demande, qu'il dise donc à son greffier de se taire et de ne pas chercher à plaider la cause de la Colonial Eng. Co., contre nous. M. Herdt s'est déjà prononcé en notre faveur sur la question d'économie. Que M. Bouchard se taise donc pour un instant. Et que notre premier magistrat mette le public à même de juger de nos finances, en nous donnant dans leur intégrité les chiffres exacts de nos dépenses à l'aqueduc depuis le commencement de l'année, en salaires, charbon, huile et divers et aussi pour les constructions et les dépenses faites au compte du capital. Il y a même sur ce dernier point un examen tout particulier à faire pour trouver si la répartition des dépenses dans les comptes propres a été bien faite.

Et nous accepterons plus volontiers les chiffres du trésorier actuel que ceux de M. Bouchard. L'un est un serviteur loyal et désintéressé, l'autre, n'a pas notre confiance sans réserve et plaide une cause où ses bévues le placent sur sa défensive personnelle.

Mgr Mathieu

Québec, 6.—Sa Grandeur Monseigneur Olivier Elzéar Mathieu a été consacré évêque du nouveau diocèse de Régina, dimanche, en la Basilique de Québec, par Sa Grandeur Monseigneur Bégin, archevêque de Québec, assisté de Leurs Grandeurs les Archevêques de St. Boniface et de Montréal, Mgr Langevin et Mgr Bruchési, en présence de Son Excellence le délégué Apostolique au Canada, Mgr Stagni, et d'un grand nombre des membres les plus distingués de l'épiscopat et du clergé du Canada.

Après avoir été sacré évêque et avoir prêté les serments de fidélité au Souverain Pontife et à la sainte Eglise, l'Evêque de Régina a assisté à une grand-messe pontificale chantée par Mgr l'archevêque de Québec, pendant laquelle Mgr Paul Eusèbe Roy a prononcé un éloquent sermon de circonstance.

Après la grand-messe pontificale Sa Grandeur Mgr Mathieu et tous les membres distingués de l'épiscopat et du clergé, qui avaient assisté à son sacre, furent les hôtes du Séminaire à un dîner que présidait le Supérieur, M. l'abbé Amédée Gosselin.

Après le repas, Mgr l'Archevêque de Québec fit l'éloge du nouvel évêque de Régina et Mgr Mathieu prononça un très éloquent discours. Il remercia Mgr Bégin de ses bonnes paroles, Mgr l'Archevêque de St. Boniface et Mgr l'Archevêque de Montréal, son ancien compagnon de Séminaire, de l'avoir assisté à la cérémonie imposante de sa consécration.

Des discours furent prononcés par Son Excellence Mgr Stagni, le Délégué Apostolique au Canada, Sa Grandeur Mgr Langevin, et M. l'abbé Amédée Gosselin, supérieur du Séminaire.

Le jour du sacre il y avait dans le chœur un clergé très nombreux et très distingué qui rappelaient les beaux jours du concile de Québec et les fêtes du monument Laval.

Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique avait pris place sur le trône en face de celui de l'Archevêque et avait pour assistant le R. P. Suffa, O. M. I., curé de Régina et M. Robert Lagueux, curé de Saint-Roch.

L'évêque consécrateur S. G. Mgr Bégin avait pour assistants Monseigneur Langevin et Mgr Bruchési. M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur de l'Université, agissait comme architecte-prêtre, MM. les abbés Woodcutter et Thériault, du diocèse de Régina, comme diacre et sous-diacre d'honneur, et l'abbé F. S. Pelletier, directeur du Séminaire et le R. P. Bins, O. M. I., petit cousin du consacré, comme diacre et sous-diacre d'office.

Quatre compagnons de classe du nouvel élu : Mgr Dugal, de Chatham, l'abbé Jean Chiasson, l'abbé Pagé, chapelain de l'Hôtel Dieu et l'abbé Pouliot, de St. Agapit assistaient à la cérémonie.

Au chœur on remarquait Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, Mgr Sinott, secrétaire de S. E. Mgr Stagni, NN. SS. Langevin, archevêque de St. Boniface ; McCarthy, archevêque d'Halifax ; Spratt, évêque de Kingston ; Lorrain, évêque de Pembroke ; Blais, évêque de Rimonski ; Emard, évêque de Valleyfield ; Labrecque, évêque de Chicoutimi ; Larocque, évêque de Sherbrooke ; Cloutier, évêque des Trois Rivières ; Guertin, évêque de Manchester, N. H. ; Barry, évêque de Chatham ; Casey, évêque de St. Jean N. B. ; Brunneau, évêque de Nicolet ; Archambault, évêque de Joliette ; Pascal, évêque de Prince Albert ; Bernard, évêque de St. Hyacinthe ; Grouard, Vicaire Apostolique d'Atchabaska ; Latulippe, Vicaire Apostolique du Témiscamingue ; Charlebois, Vicaire Apostolique du Kewatin ; le Très Révérend Kidd, Administrateur du diocèse de Toronto ; le R. P. Lacombe, O. M. I., représentant Mgr Legal, de St. Albert ; Mgr Milot, V. G., Mgr Marois, V. G. Mgr Gagnon, Mgr Têtu, Mgr Paquet, Mgr Rouleau, R. P. J. O. LeFebvre, O. M. I., délégué de Mgr Breyhat, les abbés F. X. Leroux, R. Van de Velde, L. P. Gravel, missionnaire colonisateur, W. B. Hamilton, A. O. Gagnon, E. Lachapelle, T. Bureys-tealer, supérieur des RR. PP. du St. Esprit, Ironside ; O. L. Tanner, Qu'Appelle, Sisk ; et un grand nombre d'autres membres du clergé régulier et séculier.

Nous publions le résumé suivant du sermon prononcé par Mgr Roy, coadjuteur de Québec :

ALLOCATION DE MGR ROY

S. G. Mgr Roy a prononcé une magnifique allocation dont nous donnons ici un court résumé.

"Les onze s'en allèrent en Galilée sur la montagne où Jésus leur avait donné rendez-vous, et ayant aperçu le maître, l'adorèrent."

Le Christ leur dit : "Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez enseigner toutes

L'ORGUE

A MONSIEUR SAMUEL CASAVANT.

L'orgue ! — Dans l'atelier immense qui bourdonne, Maint ouvrier déploie un effort rude et long, Ciselant tour à tour le bois, le fer, le plomb, Pour créer l'instrument qui chante, pleure et tonne.

Heureux d'emprisonner dans ses flancs le trombone, La flûte, le hautbois, le cor, le violon, Le facteur patient, héritier d'Apollon, Poursuit avec lenteur son travail monotone.

A polir un sonnet, une ode, un madrigal, Le musophile prend une peine infinie, Le vers doit y vibrer comme bois et métal.

Et j'applaudis en vous l'artiste de génie Qui, l'oreille toujours ouverte à l'harmonie, Dans le poète acclame un fraternel rival.

W. CHAPMAN.

les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du St-Esprit et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles."

C'est par ce récit d'une incomparable grandeur que s'achève l'évangile selon St-Mathieu, dit Mgr Roy. Dans un décor qui vous est familier nous assistons au spectacle incomparable de la première investiture de cette charte divine pour le nouveau diocèse de Régina. Bien des fois depuis vingt siècles cette scène grandiose s'est répétée. Sur ce rocher de Québec, montagne bénie, 22 fois on a vu un prêtre tiré du peuple s'agenouiller sous ses voûtes vénérables et après avoir reçu l'onction des mains d'un autre prêtre se relever, apôtre du Christ, prince de l'Eglise.

Vous êtes témoins de cette scène ce matin. Je rappellerai dit Mgr Roy, les deux traits caractéristiques de cette scène. Toute l'autorité de Jésus-Christ passée dans la personne de ses ambassadeurs et la mission de ces mêmes apôtres d'évangéliser le monde. En remontant vers son père, Jésus Christ devait fonder un royaume visible dans lequel s'opéra le salut du monde. L'architecte divin qui devait bâtir cet édifice voulait lui donner pour base l'autorité. Ce royaume visible avait deux objets : Alimenter en son nom la vie intérieure des âmes et gouverner extérieurement ces mêmes âmes.

Jésus-Christ nous montre la préoccupation qu'il a de rester sur la terre, avec toute son autorité et sa puissance dans la personne de ses apôtres, véritables hosties vivantes. Il a réalisé ce projet en instituant deux sacrements : Ce sacrement de son amour qui est l'Eucharistie et le sacrement de l'Ordre également nécessaire à la vie de la sainte Eglise.

Aux évêques qui exercent par lui le peuple d'aujourd'hui les fonctions du Christ même, il a donné le pouvoir de léguer leur autorité à leurs successeurs. C'est ainsi que se perpétue sur la terre l'autorité divine.

Voici un prêtre qui s'est agenouillé devant un archevêque, l'onction sainte l'a touché. Un pontife a fait un autre pontife, un autre Christ devant lequel le peuple doit s'agenouiller comme devant une hostie où habite et où agit l'autorité qu'a transmise Jésus-Christ.

"Allez et enseignez toutes les nations." Quelle est grande cette mission, et que ses résultats sont stupéfiants ! De simples pêcheurs sont transformés en apôtres, qui se partagent l'univers. St Pierre choisit Rome pour être la capitale de son empire. Ils vont et ils baptisent les peuples. Ils s'en vont répandant partout la semence féconde de la religion catholique et soudain l'Evangile nouveau rayonne sur le monde.

Et c'est cette mission qu'aujourd'hui le Christ donne à un nouvel évêque. Le commandement est dur : Va, quitte cette ville où tu as passé les plus belles années de ta vie, quitte ta famille dont tu étais l'ornement, quitte ce diocèse que tu as édifié par tes vertus sacerdotales, va porter à l'Eglise de Régina l'impérissable bienfait de ton autorité et de ton amour. Déjà l'Eglise de Rome a tracé son sillon glorieux dans les plaines de l'Ouest. Les moissonneurs d'âmes ont précédé les moissonneurs de blé, et c'est l'Eglise de Québec qui les a fournis.

Le prédicateur cite ici les noms de ces pionniers, des Provencher, des Taché, des Grondin.

Quelle est belle, cette œuvre ! Mais qu'elle est difficile aussi et bien capable de tenter le zèle d'un apôtre dans une région où la diversité des langues et des races se complique encore par la diversité des rites. C'est pour faciliter la conquête des âmes de cette région que Mgr l'archevêque de St. Boniface a détaché cette partie de son diocèse pour en faire un nouveau. Et quelle consolante joie il a ressentie à la nomination d'un pasteur comme Mgr Mathieu au poste de premier évêque de Régina ! Québec a fourni le premier évêque de St. Boniface. Il est juste qu'il fournisse le premier évêque de Régina.

Le prédicateur rappelle ici le récit de l'Evangile sur la pêche que firent un jour les apôtres avec leur Maître, et il s'écrit :

"Partez donc, noble ambassadeur de Jésus-Christ, allez jeter vos filets dans les eaux de Régina ; la vague sera peut-être agitée, vous trouverez un vaillant équipage dans le clergé jeune, vaillant et robuste. Régina sera le lac poissonneux pour les pêcheurs d'âmes qui ne le fouilleront pas en vain. La pêche sera bonne parce que le Maître est avec vous pour soutenir votre volonté, fortifier votre courage, et vos filets s'emplieront à se rompre."

Au nom de l'Eglise du Canada, du clergé de Québec, le prédicateur forme des vœux pour le bonheur du nouvel évêque de Régina et il termine par ces paroles : "Ad multos et fructuosos annos."

LE FROMAGE DE L'ISLE D'ORLEANS

Nous recevons de M. J.-C. Chapais, le conférencier agricole bien connu, une intéressante étude sur "le Fromage raffiné de l'Isle d'Orléans."

Comme plusieurs amateurs de vaillant s'en doutent — ils en auront aujourd'hui l'assurance, grâce à l'étude de M. Chapais — c'est un fromage qui vient de France que ce délicieux produit de l'Isle d'Orléans. Par la simple tradition de mère en fille, les braves femmes d'habitants de St-Pierre et de St-François ont conservé la "formule" de ce camembert canadien apporté des vieux pays avec tant d'autres bonnes choses par les colons de Champlain et de Fontenac. Le travail de M. Chapais est peut-être le premier publié sur ce sujet d'économie domestique.

Et c'est grâce aux vieux mots français dont on se sert encore à l'Isle d'Orléans pour désigner les ustensiles qui servent à la fabrication du fromage raffiné que M. Chapais a pu découvrir sa généalogie et retrouver ses ancêtres d'outre-mer. C'est déjà un point suffisamment important pour attirer des sympathies précieuses à un aliment qui a contre lui les apparences et le préjugé.

Mais ce n'est pas tout, et aux yeux des cultivateurs de la région cela sera sans doute très agréable, l'étude de M. Chapais nous démontre à l'évidence qu'il n'est pas de produit plus propre et plus soigneusement fabriqué que le fromage raffiné de l'Isle d'Orléans. M. Chapais nous explique la série d'opérations que subit le bon lait chaud des petites vaches canadiennes avant de se transformer — après trente six jours et quart, exactement de "travail" — en un savoureux fromage qui pourrait lutter avantageusement avec ses confrères les plus fameux du vieux monde.

A suivre cet intéressant processus, et la brochure de M. Chapais nous en facilite la compréhension par plusieurs gravures bien faites, on sent grandir son intérêt pour ce petit fromage et l'on est forcé d'admettre que c'est peut-être le plus digne d'estime de tous les fromages domestiques.

Voilà donc une brochure doublement bienvenue en ce qu'elle est d'abord pleine d'intérêt et ensuite de nature à propager la bonne renommée d'un fromage moelleux mais injustement persécuté.

Quant à nous de Québec, on n'avait pas besoin de dire du bien du fromage raffiné de l'Isle d'Orléans pour que nous lui rendions justice, car il y a longtemps que le parfum de ses vertus était venu jusqu'à nous.

(L'Evenement).

Port d'Espagne, Trinidad 6.—Une lie a soudainement surgi de la mer entre Trinidad et la côte du Venezuela. Le phénomène a été précédé par un bouleversement extra ordinaire des eaux. Des colonnes de flammes et de fumée ont monté vers le ciel.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire

est imprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, rue Ste-Anne, No 70, par J. M. L. TACHÉ, d'habitation en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et États-Unis.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier.

Importantes
Résolutions

Stafford Springs, Con., 2. — A la clôture du congrès des franco-américains on a adopté les résolutions suivantes qui sont les vœux exprimés par tous les congressistes.

LE CLERGE. — Les évêques du catholicisme chez les nôtres, dans le diocèse de Hartford, sont principalement dus au manque de prêtres de notre race là où nous ne cessons de leur demander depuis le commencement de nos réunions conventionnelles en 1885. Résolu que le seul et unique remède à ce déplorable état de choses est le recrutement de notre propre nationalité dont le nombre de prêtres serait au moins le double de celui que nous avons l'honneur et l'orgueil de posséder actuellement.

EDUCATION ET LANGUE. — Les droits de la langue française dans nos familles, nos écoles et nos églises étant reconnus; aussi bien, le rôle et la mission que la Providence a dévolus aux Franco-américains pour le bien être commun des différents éléments dont se compose la République, étant intimement liés à l'éducation et à l'instruction que nous donnerons à nos enfants. Résolu qu'il n'est pas juste ni raisonnable que, dans nos écoles paroissiales, le français ne soit pas enseigné à l'égal de l'anglais, et que nous représentants attirés des Américains catholiques d'origine française du diocèse de Hartford, réunis en cette assemblée solennelle, nous nous prononcions carrément pour le droit inaliénable, inviolable et intangible de l'enseignement et de la diffusion équitable du français dans tous nos centres. De plus, nous ne cessons de proclamer comme un déni de justice flagrant, contraire à nos titres de fils soumis de l'église et de citoyens libres de cette République, le fait que, dans certains milieux, on tente sans cesse d'une manière sourde, mais avérée, de reléguer notre éducation et notre langue françaises à l'arrière plan.

SOCIÉTÉS NATIONALES. — Les bases fondamentales de notre force pour la propagation de nos désirs nationaux ont toujours été, et sont encore, nos belles associations de mutualité franco-américaines. Résolu que ce congrès exprime hautement sa gratitude à toutes nos sociétés sans en excepter une seule, pour tout le bien qu'elles ont fait et qu'il les engage chaleureusement à continuer de projeter leur influence salutaire dans le domaine d'une saine action sociale, catholique et franco-américaine.

NATURALISATION. — Pour être considérés comme de véritables patriotes, capables de servir nos intérêts et nos aspirations légitimes, il est admis aujourd'hui qu'il faut être citoyens actifs des États-Unis. Résolu que nous conseillons avec la plus grande ardeur à tous nos compatriotes, individuellement et collectivement, de continuer à s'occuper activement de la naturalisation des Canadiens-français, et par ce moyen aggrandir l'influence politique à laquelle nous avons droit.

LES JOURNAUX. — Nos journaux sont un élément de force incalculable pour l'avancement de notre cause. Il faut donc les encourager de toutes nos forces et au prix de n'importe quel sacrifice. Résolu que chaque délégué de retour chez lui prêcher dans toutes nos colonies la nécessité urgente de s'abonner d'abord aux journaux franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, et ensuite de solder promptement le prix d'abonnement lorsque la date en est échu.

Le Comité,
(Signé) A. O. Baribault,
L. J. Morin,
A. Marin
Provost,
Allard.

IL N'Y A QU'UN MOYEN
DE GUÉRIR L'ANÉMIE

C'EST DE PRENDRE LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS QUI RENDENT LE SANG RICHE ET VERMEIL.

Plus de sang riche et vermeil, c'est tout ce qu'il faut pour guérir l'anémie. L'anémie est simplement un manque de sang et un état d'épuisement. Le corps devient faible par le surmenage, les tracas ou la maladie; le sang est pauvre et aqueux; — un simple examen vous le démontrera. Voici les symptômes ordinaires: pâleur des lèvres, des genives et des joues, courte haleine et palpitation de cœur après le moindre effort, regard abattu et perte d'appétit. L'anémie elle-même est une dangereuse maladie et peut dégénérer en consomption. On ne peut la guérir qu'en rendant le sang riche et rouge, le mettant ainsi en

demeure de fournir la nutrition nécessaire à toutes les parties du corps.

Il est avéré que les Pilules Roses du Dr Williams ont guéri des milliers et des milliers de cas d'anémie. Elles ont pour objet réel de renouveler et d'enrichir le sang et sont composées très soigneusement des meilleurs ingrédients pour le sang que connaisse la science médicale. Ces pilules ne sont pas une panacée. Elles ont pour but de ne guérir que ces maladies qui ont leur origine dans la pauvreté et l'état aqueux du sang et dans la faiblesse et le débilement des nerfs, et on a la preuve de leur succès sous ce rapport dans leur popularité universelle sans cesse grandissante.

Mme R. Colton, Golden, C. A., dit ce qui suit: "Obéissant à la voix du devoir, je désire dire quelques paroles d'éloges à l'adresse des Pilules Roses du Dr Williams en retour de ce qu'elles ont fait pour mes filles, l'une de 16 ans et l'autre de 18 ans. Toutes deux étaient pâles, exsangues et avaient à se plaindre de nombre de symptômes d'anémie. La moindre chose les fatiguait; elles souffraient de fréquents maux de tête, se décourageaient pour un rien et avaient souvent des accès de mauvaise humeur. Je vis dans notre journal local le cas d'une jeune fille qui avait souffert comme les deux miennes et qui avaient été guéries par les Pilules Roses du Dr Williams. J'achetai trois boîtes des Pilules et mes filles commencèrent à en prendre. Elles ne les avaient pas encore finies qu'elles se sentaient déjà mieux et avaient meilleure mine. J'en achetai six autres boîtes, et avant de les avoir toutes prises, elles jouissaient d'une excellente santé, avaient un teint rose et n'étaient plus du tout les mêmes. Je donnai aussi des Pilules à mon petit garçon qui avait le rhumatisme, et elles l'ont complètement guéri."

Ces pilules sont vendues par tous les marchands de remèdes ou on peut se les procurer par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont.

De Partout

Paris, 6. — Déjà des noms ont été prononcés de candidats éventuels à la succession de l'historien regretté des dernières années de l'Empire, M. Henry Houssaye. Il est presque certain que les anciens candidats aux précédentes fauteuils se présenteront cette fois encore, et que MM. Stephen Liégard, le vicomte d'Avenel, de Nolhac, André Halley Lenôtre solliciteront les suffrages des immortels. D'autre part, on assure que MM. Welsinger, Edmond Périer, Julian, le vicomte de Reiset et Schlumberger tenteront, pour la première fois, la fortune. Mais il est probable que l'élection n'aura pas lieu de sitôt, puisque l'Académie française doit auparavant procéder à la réception solennelle de MM. H. de Régulier, Henry Bonjon et Denys Cochin.

St Jean, 7. — M. Thomas Craig, de Montréal, vice-président de la Montréal et Southern Counties Ry, était de passage à St Jean, ces jours derniers. Il a déclaré que cette compagnie comptait pouvoir compléter une ligne de tramways, entre Montréal et Chambly d'ici au mois de juin prochain. Les citoyens de St Jean ont l'espoir d'obtenir qu'un embranchement soit ensuite construit de Chambly à St Jean.

Ottawa, 7. — L'hon. M. Richard McBride est arrivé à Ottawa, hier soir, avec son procureur général, l'hon. M. Bownen. Au cours d'une interview, le premier ministre de la Colombie-Anglaise a déclaré qu'il venait demander au gouvernement Borden ce que le gouvernement Laurier lui avait refusé, justice pour les canadiens de la Colombie. Il a déclaré de plus que la réciprocité n'avait pas, comme l'a dit M. Fielding, séparé à jamais l'Est et l'Ouest du Canada, mais qu'au contraire le verdict du peuple canadien avait uni pour toujours tous les Canadiens.

Parlant de l'immigration, sans craindre le péril jaune, M. McBride a dit qu'il ne voulait pas de l'immigration asiatique mais qu'il voulait des Canadiens en Colombie. Ce qu'il nous faudrait surtout ce sont des Canadiens-Français. Ce sont nos meilleurs citoyens, ce sont nos meilleurs citoyens dans la Colombie et je suis heureux de le proclamer.

London, 7. — Le sénateur Sir John Carling, l'ancien ministre des postes et de l'agriculture dans le ministère Macdonald, est décédé hier soir à 4 hrs., à sa demeure, à l'âge de 81 ans.

Sir John Carling, K. C. M. G., P. C., était le fils de Thos. Carling, originaire du comté de Yorkshire, en Angleterre, qui vint au Canada en 1818. Il naquit le 23 janvier 1828 à Middlesex, Ont. Il siégea dans le Parlement du Canada de 1857 à 1867 fut receveur général dans le ministère Cartier-Macdonald en 1862. A la Confédération, il représenta London à la Chambre des Communes, fut ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Macdonald de 1867 à 1871. Il fut élu de nouveau pour London en 1878 à la fois à la Cham-

bre des Communes et au parlement d'Ontario, fut nommé ministre des Postes en 1882 et ministre de l'Agriculture en 1885. Il fut défait en 1891 et devint sénateur le 17 avril 1891. Il fut ministre sans portefeuille dans le cabinet de Sir John Thompson en 1892. Il fut appelé au Sénat en 1896. Orné chevalier commandeur de l'Ordre de St-Michel et St-George en 1893, il déclina l'honneur de représenter le Canada comme Haut Commissaire à l'exposition universelle de Chicago en cette même année.

Au mois de mars 1893, une motion fut passée par le Comité d'Agriculture de la Chambre des Communes, manifestant la haute appréciation des services que Sir John Carling avait rendus dans l'intérêt de l'agriculture du Dominion du Canada.

Sir John Carling était un conservateur. En 1892, il refusa le poste de lieutenant-gouverneur d'Ontario.

London, 6. — Le steamer grec "Lord Byron", qui faisait le service entre Thessalonique et Anvers, a sombré la nuit dernière, au milieu de la tempête, dans la Manche. L'équipage se composait de vingt-cinq hommes. Trois matelots seulement ont été sauvés.

Vancouver, 6. — Déserté par la moitié de son équipage le croiseur canadien "Rainbow" est rentré à Esquimalt, après une absence de quelques semaines passées aux environs de Comox, où ont eu lieu des exercices de tir absolument décevants, à ce que disent les marins. La difficulté vient de ce qu'il est impossible de maintenir l'équipage dans les conditions d'efficacité. De puis que le navire de guerre est arrivé ici les désertions se sont multipliées et l'on ne ne fait apparemment aucun effort pour les empêcher. Déjà, quand le Rainbow arriva d'Angleterre, son équipage était incomplet, mais l'on espérait que les vacances fussent rapidement remplies, au moyen du recrutement qui se poursuivait dans les villes de la Côte. Le recrutement a échoué et des marins expérimentés dont se formait l'équipe à son arrivée, la moitié a déjà quitté le navire.

La cause de cette désorganisation vient de ce que les marins sont mal payés, mal nourris et mal habillés. On leur avait fait des promesses qu'on n'a pas tenues et dans ces conditions le recrutement est devenu impossible.

New York, 5. — Le juge Holt, de la Cour de Circuit des États-Unis, a renvoyé pour irrégularités la poursuite intentée par Hiram A. Holte et Frank White, actionnaires du Québec Southern Ry. Co., contre Arthur L. Meyer et autres actionnaires du Canadian South Shore Co. Les demandeurs réclamaient \$2,500,000 de dommages pour conspiration à leur détriment dans la fusion du Québec Southern et du Québec South Shore.

Saint-Jean, Qué., 9. — Mgr Bruchési est arrivé ici, ce matin, pour la confirmation des enfants à St-Jean et à Notre-Dame Auxiliatrice.

A ce dernier endroit, il a fait une courte allocution disant que sa présence à Notre-Dame n'était pas une approbation de ce qui se faisait en cette paroisse.

Si une défense formelle n'est pas encore arrivée, c'est parce qu'il a toujours toléré, mais cette défense viendra.

Les prêtres ont exposé leur cause par la distribution de pamphlets; mais cette publication n'a pas rendu la cause meilleure.

Il a clairement dit aux commissaires d'écoles qu'ils agissaient contre ses désirs et ses volontés.

Cette allocution a créé une réelle sensation à Notre-Dame et à Saint-Jean et les commentaires vont leur train.

La Grandeur a béni le nouveau collège, au milieu d'un grand nombre d'ecclésiastiques. La cérémonie a été très belle.

Monsieur ira à l'hôpital cet après-midi et ce soir.

LES LECONS D'UN PROCES

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES MANITOBAIENNES.

Les Cloches de St Boniface.

Il est regrettable que les fils de ceux qui ont découvert l'Ouest Canadien soient contraints de réclamer justice devant les tribunaux le droit de faire enseigner à leurs enfants la langue des découvreurs et des pionniers, surtout quand l'usage officiel de cette langue a été solennellement garanti par des traités reconnus et incorporés dans les lois de la province lors de son entrée dans la Confédération en 1870. Malgré les lois draconiennes de 1890, ces droits ont été proclamés par un décret du Conseil privé d'Angleterre, et, comme le remarque l'honorable Juge L. A. Prud'homme dans le jugement du procès dont nous allons parler, le fait que la Législature, qui a aboli le français comme langue officielle, a en même temps statué que cette disposition serait loi qu'en tant que la dite Législature avait juridiction dans l'espace, "so far as the legisla-

Mme Louis Maynard, de Winchendon, Mass., se guérit
d'une maladie compliquée.

La dyspepsie nerveuse, qui fait aujourd'hui des milliers de victimes, ne résiste pas aux

PILULES ROUGES

Mlle Albertine Harpin, de St-Hyacinthe, Qué., acquiert des forces en employant aussi les Pilules Rouges.

Winchendon, Mass., 26 mars 1910.

Messieurs les spécialistes,

Pendant dix ans j'ai souffert d'anémie, de dyspepsie nerveuse et de nervosité générale avec hémorroïdes, irrégularités, douleurs internes, incontinence d'urine, etc. J'étais découragée et j'ai vainement recouru à cinq différents médecins pour me guérir. C'est sur ces entrefaites que j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges et à vous consulter; et voici qu'après avoir soigneusement suivi vos conseils éclairés et m'être conformée à votre régime, je suis heureuse de vous annoncer que je suis guérie et que je n'éprouve plus rien des tortures et des angoisses qui m'ont fait craindre de mourir et qui m'avaient martyrisée si longtemps. Je vous prie donc de compter sur ma reconnaissance, et je vous autorise à vous servir de mon nom pour encourager les femmes malades qui endurent ce que j'ai enduré, en leur indiquant comment faire pour revenir à la santé.

Madame LOUIS MAYNARD,
Winchendon, Mass.

Interrogez tous les savants et tous les physiologistes de l'univers, ils vous diront à l'unanimité que le cerveau est le siège et le centre du système nerveux tout entier, et que le cerveau et tout le système nerveux se nourrissent à même le sang proprement dit.

Ce qui veut dire que la dyspepsie nerveuse, avec son cortège compliqué de douleurs secondaires et de ramifications innombrables, a pour cause habituelle l'appauvrissement du sang.

Du moment que le sang n'est plus normal, il ne fournit plus, en effet, qu'une nourriture insuffisante et malsaine au cerveau et aux tissus nerveux, et parce que le cœur et l'estomac sont tissés de muscles et de nerfs, il s'ensuit que cet appauvrissement du sang portera de préférence sur le cœur et sur l'estomac pour les encrasser, les paralyser et les délabrer.

Et de ce moment, le malade pourra s'attendre à toutes les complications malades et douloureuses que nous avons énumérées. Consultez maintenant toute la littérature, toute la correspondance et tous les témoignages que la Compagnie Chimique Franco-Américaine a publiés depuis qu'elle a découvert les merveilleuses propriétés des médicaments qui entrent dans la composition des Pilules Rouges, et vous constaterez que les Pilules Rouges ont exactement la propriété d'enrichir, de tonifier et de régénérer le sang.

Dès lors, il ne vous restera plus qu'à conclure que les Pilules Rouges sont faites pour triompher de la dyspepsie nerveuse.

Et parce que cette dyspepsie nerveuse s'accompagne habituellement des complications les plus diverses et les plus douloureuses, vous admettez du même coup que si les Pilules Rouges triomphent de la dyspepsie nerveuse, il suffira de se mettre sous l'influence de ce remède pour se débarrasser en bloc de tous ces maux, de ces migraines, de ces

Le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.

ture had jurisdiction to enact" est une confession qu'elle doutait de son pouvoir de supprimer constitutionnellement la langue française comme langue officielle.

Le soi-disant règlement Laurier-Greeaway, devenu loi en 1897, a inséré la clause suivante qu'on retrouve encore aujourd'hui textuellement dans la section 224 du chapitre 143 des Statuts révisés du Manitoba, chapitre de l'Acte des Ecoles publiques: "Lorsque dix élèves dans une école parleront le français ou une autre langue que l'anglais, comme langue maternelle, on donnera l'enseignement à ces élèves en français ou dans telle autre langue, et en anglais, en suivant le système bilingue." Chapitre 26, section 10.

Le procès intenté par M. Cyrille Nolette contre les commissaires anglais de Union Point, arrondissement scolaire de la paroisse de Sainte Agathe, n'est que l'application pratique de cette clause. Jusqu'en avril dernier il n'y avait à l'école en question que six enfants de langue française qui ne recevaient aucun enseignement dans leur langue maternelle parce que l'arrangement injuste et boiteux de 1896 n'a pas restauré ce droit naturel et constitutionnel. Quel profit ont ces jeunes enfants retirés de l'enseignement dans une langue qu'ils ne comprennent pas? Seul le Free Press, dans son fanatisme et sa haine du français peut répondre à cette question en la détournant, mais toute personne, ayant la moindre expérience pédagogique, ne peut s'empêcher d'admettre que pareil système ne peut donner que des résultats nuls ou médiocres. Voilà pourtant où en sont réduits les enfants canadiens français dans toutes les écoles où ils ne sont pas au moins dix. Et plus au ciel que lorsqu'ils sont en nombre requis par la loi, certaines commissions scolaires ne leur refu-

sent pas un instituteur ou une institutrice bilingue comme dans le cas présent, cas qui n'est pas unique dans la province.

En avril dernier la famille Nolette arriva dans l'arrondissement scolaire avec sept enfants en âge d'aller à l'école: ce qui porta à treize le nombre des élèves de langue française. Conscients du droit que leur confère l'Acte Scolaire les contribuables Toupin, Barthelette et Gratton, ainsi que le nouvel arrivé, notifièrent par écrit le 1er mai les commissaires Cox, Swanson et Jackson qu'il y avait dix enfants de langue française à l'école et demandèrent que l'enseignement fût donné conformément à la loi. Ces derniers répondirent le 29 mai que leur instituteur donnait satisfaction et qu'il ne pouvaient pas le démettre avant l'expiration de son terme. Comme l'engagement n'était pas écrit ils pouvaient légalement le remplacer immédiatement, et M. Fletcher, député ministre de l'Éducation, a admis dans son témoignage que les contribuables, dès le mois de mai, avaient droit à un instituteur bilingue. Le département de l'Éducation avertit le 31 mai les commissaires de rétenir les services d'un instituteur bilingue. C'est alors qu'ils firent insérer dans le *Télégram* de Winnipeg et le *Star* de Montréal l'annonce suivante: "On demande pour l'arrondissement scolaire de Union Point, no 63, un instituteur bilingue parlant le français et l'anglais. Protestant; tenant certificat professionnel de seconde classe; devant rentrer en fonction le 22 août 1911." — Nous avons souligné le mot *protestant*. De quel droit ces messieurs excluaient-ils par leur annonce les instituteurs catholiques dûment qualifiés, quand la loi déclare que l'école doit être absolument neutre? La maladresse traita ici le fond de la pensée et ce fait corrobore cette vérité cent fois répétée, mais



Mme LOUIS MAYNARD, Winchendon, Mass.

maux de reins, de ces palpitations et de cette tristesse chronique qui font cortège habituel à la dyspepsie proprement dite.

"Plusieurs médecins m'avaient traitée sans aucun bon résultat pour l'anémie dont j'avais toujours tant souffert depuis mon jeune âge. Je ne pouvais jamais finir une année d'étude. On me relevait souvent sans connaissance. J'étais si nerveuse que je ne pouvais dormir; je n'avais pas d'appétit et je souffrais constamment du mal de tête et d'une fatigue dans le dos et dans l'estomac. On m'avait tellement persuadée que les Pilules Rouges me ramèneraient à la santé que je me mis à en faire usage. Aussitôt j'eus un bon appétit, j'engraissai vite, mon teint devint meilleur et douze boîtes de ces merveilleuses Pilules Rouges suffirent pour me donner une bonne santé."

Mlle ALBERTINE HARPIN,
71 rue Concorde, Saint-Hyacinthe, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la maille, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE
274, rue Saint-Denis, Montréal.

toujours bonne à relire, à savoir que la neutralité scolaire consignée dans la loi n'est qu'un masque. L'école neutre est pratiquement impossible et seule l'école confessionnelle peut donner satisfaction à tous et respecter les droits et les convictions de chacun.

Quoiqu'il en soit les commissaires réengagèrent l'instituteur de l'année précédente sur la seule foi d'une lettre qu'il leur écrivit affirmant qu'il avait étudié le français pendant trois ans à l'Université du Manitoba et qu'il avait pris des leçons de conversation française. Cet engagement, n'étant point fait par écrit, était, d'après la loi scolaire, rescindable à discrétion. Aussi par deux lettres très catégoriques de leur avocat, M. Laird, datées respectivement du 26 juin, et du 4 juillet, les contribuables canadiens-français avertirent les commissaires qu'ils les poursuivraient devant les tribunaux s'ils n'engageaient pas un instituteur bilingue compétent pour la réouverture des classes.

Le 22 août l'école recommença sous la direction de Brown, l'instituteur de l'année précédente, que les inspecteurs Goulet et Young déclarèrent incompétent à tenir une école bilingue française-anglaise. M. Cyrille Nolette poursuivit les commissaires devant un juge de paix, M. Henri de Moissac, qui les condamna chacun à \$20 d'amende et aux frais pour négligence à pourvoir l'école d'un instituteur compétent. Les condamnés appellèrent de cette sentence devant la cour de comté de Morris. La cause fut entendue à St-Boniface et l'honorable Juge L. A. Prud'homme, dans un jugement élaboré et solidement étayé renvoya l'appel et confirma la première sentence.

Nous publierons les principales parties de ce jugement, qui établit

A suivre sur la 3e page

NOTES LOCALES

—Messieurs Lefort et St. Pierre, inspecteurs de la Banque Hochelaga, étaient en ville ces jours derniers.

MIEL ! MIEL !—Toujours en malis, miel garanti pur. Au marché Centre le samedi ou à ma demeure les autres jours.

CHS. PELOQUIN,
St. Hyacinthe.

—A l'Heure Sainte mensuelle des hommes à la Cathédrale, dimanche soir, c'est le révérend Père Lelièvre, de Québec, qui a donné le sermon.

—M. Bergerre, professeur, ouvrira très prochainement des Cours pratiques de Langue Anglaise, Conversation et Correspondance, à prix très réduits. S'adresser à

M. BERGERRE,
Maison Aug. Larivière, 80 rue Wil-
liam.

—Madame Ephraïm Germain, de Montréal, est venue, le 5 du courant, rendre visite à sa vieille mère, Madame veuve Joseph Barque.

A VENDRE.—En la cité de Saint Hyacinthe un grément de charretier avec propriétés et clientèle établie depuis nombre d'années. Pour informations s'adresser au bureau du COURRIER, personnellement ou par lettre.

—Mademoiselle Jodoin qui, depuis quelques années, enseignait à l'Ecole Commerciale Lalime, a quitté Saint Hyacinthe ces jours derniers pour le noviciat des sœurs de l'Hôtel-Dieu à Montréal.

—Pour avoir des hommes de première classe, comme ferblantiers, couvreurs, plombiers et poseurs d'appareils de chauffage, adressez-vous chez Jos. Leduc & fils—ancienne place Huet.

—Pour une maison bien assortie en ferronneries, huiles, peintures, vitres, etc., adressez-vous chez Jos. Leduc & fils, ancienne place Huet.

ON DEMANDE.—Un représentant actif pour Saint-Hyacinthe et le district environnant, pour vendre le stock des pépinières, pour la plus grande pépinière du Canada, afin de rencontrer la demande qu'il y a dans la Province de Québec pour les arbres fruitiers.

L'intérêt spécial que l'on prend dans votre province dans la culture des fruits, donne à un homme actif une occasion de faire de grandes affaires.

Nous offrons à l'homme convenable un emploi assuré et des gages libéraux.

STONE & WELLINGTON,
Toronto, Ont.

—PROPRIETE A VENDRE. Une bonne maison avec bout de forge, la seule qu'il y ait dans le village, à vendre à des conditions faciles.

S'adresser à
NAP. LAPERLE,
St Charles, Rivière R. chelien.

Chronique Paroissiale

Semaine du 3 au 10 Novembre

NAISSANCES

Cathédrale

Joseph, Jules, Toussaint, né le 1^{er} nov. fils L. Fabien Philie gérant et de Marie Clémentine Renaud. — J. Jules, Alphonse, né le 1^{er} nov. fils de Sylvain Chablain commerçant et de Alice Pineau. — Jos. Ernest, Antoine, né le 2^o nov. fils de Jos. Lorenzo Ant. Lemire, menuisier et de Clarinda Hamel. — Marie Océlie, Juliette, née le 2^o nov. fille de Gédéon Picard, menuisiers et de Albertine Thériault. — Joseph, Lucien Boyer, né le 6 nov. fils de Joseph Dufour, ciganier et de Corinne Davoroy. — G. Germaine Rose-Anna, née le 9 nov. fille de Victor Bienvenu (fils) et de Florida Girouard. — Napoléon, Lionel, né le 8 nov. fils de J. Bte. Desrosiers menuisier et de Angélique Bélanger.

Paroisse

Marie Jeanne Liliane, née le 1^{er} nov. fille de Napoléon Gierd cultivateur et de M. Louise Duchesne. — Lucienne, Dorcas Marie, née le 29 oct. fille de Elie Bauregard et de Rose-Anna Dussablon. — Gabrielle, Bertha, née 3 nov. fille de Hylas Hyergeau et de Albertine Boisvert. — Jos. Armand Royer, né le 7 nov. fils de François Massé et de Odina Fontaine.

MARIAGE

Cathédrale

Le 6 novembre, entre M. Paul Desgranges, cordonnier et Mlle Hélène Dorsigny.

DECES

Cathédrale

Albani Dolbec, décédé le 1^{er} nov. fils de Pierre Dolbec, journalier et Emeline Lafrenière. — Jos. Bergeron manufacturier domicilié à Magog, époux de Emeline Beaurgard, décédé le 6 courant, à l'âge de 63 ans. — Marguerite, Françoise, décédée le 8 nov., à l'âge de 13 mois, fille de Al-

(Suite de la 2^e page)

une jurisprudence dans l'espèce et qui définit clairement ce à quoi nous avons droit de par la loi actuelle, toute imparfaite et défectueuse qu'elle soit.

L'avocat des appelants, M. Howell, a essayé au cours du procès de prouver que les élèves canadiens français ne parlent pas le français, mais un patois. D'où, semble-t-il, il voulait inférer que les dits élèves n'avaient pas droit à une école bilingue française anglaise. Excusez du peu. Le président du tribunal fit, séance tenante, bonne justice de ce préjugé malheureusement trop répandu parmi des gens qui ignorent tout du français ou qui du moins sont incapables de le parler de manière à être compris. Ce dont ils semblent se consoler en se décernant un brevet de *Parisian French* ! Les autorités apportées par l'honorable Juge sont sans réplique. Nous pouvons y ajouter une déclaration déjà ancienne, puisqu'elle remonte à 1841. L'illustre évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, avait parcouru le Canada français et adressé la parole aux populations partout avides de l'entendre. Or, avant de retourner en Europe, il déclara publiquement, du haut de la chaire, qu'il n'y avait pas de patois au Canada, qu'il parlait exactement comme en France et qu'il était parfaitement compris partout. Si l'on voulait un témoignage plus récent, on pourrait citer la lettre écrite il y a environ un an par M. Jussier, ambassadeur de France aux Etats-Unis, sur l'identité du parler français en France, au Canada et aux Etats-Unis. — M. Howell a aussi exprimé l'étonnement que lui causait la déclaration d'un témoin qui après trente et un ans de séjour au Manitoba, ne savait pas encore suffisamment l'anglais pour rendre son témoignage dans cette langue. Qu'aurait répondu le savant avocat si le brave habitant de la campagne lui eut demandé s'il savait le français, l'une des deux langues officielles du Canada et le complément de toute éducation distinguée, notamment en Angleterre ?

Une autre leçon pratique qui se dégage de cette affaire, c'est l'importance d'écrire des commissaires de langue française partout où nous sommes en état de le faire. Nous avons assez de loyauté et de sens de justice pour ne pas traiter nos concitoyens d'autres langues avec partialité. Le vote est devenu, dans nos temps de démocratie, un devoir social au premier chef et c'est faire à un devoir sacré que de ne pas aller déposer son bulletin dans l'urne chaque fois qu'on en a l'occasion.

Nous serait-il permis de faire remarquer aux journaux, qui ont dit que l'honorable Juge avait imposé le maximum de l'amende, que la loi ne fixe dans ce cas ni maximum ni minimum. D'où il suit que le magistrat n'avait pas de pouvoir discrétionnaire. Il n'avait qu'à appliquer le statut.

En terminant, nous nous faisons un devoir de citer à l'ordre du jour les braves contribuables canadiens-français de l'arrondissement scolaire de Union Point. Ils ont donné un exemple, qui nous l'espérons, sera suivi partout où l'on s'obstinera à nous refuser l'enseignement de notre langue. L'assignation en justice sera le commencement de la sagesse et de l'équité pour les commissaires qui voudraient nous priver des bribes de droits que nous ont rendues les lois scolaires actuelles.

(“ Les Cloches de St-Boniface.”)

fred Hamelin, cordonnier et de Marie Aimé Daviau.

Paroisse

Jos. Edouard Julien, décédé le 2 nov. à l'âge de 5 mois, fils de Antoine Comtois et de Marie-Louise Dauphinais.

DECES

—Madame veuve Pierre Chabot, née Bernard (Marie), de Sainte-Rosalie, est décédée à l'Hôtel Dieu de St. Hyacinthe, le 1^{er} novembre 1911, à l'âge de 89 ans. Elle laisse huit enfants, Victor, Joseph et Grégoire Chabot, cultivateurs ; Mesdames Nap. Laliberté, A. Collette, E. Lapointe, Noël Labonté et Vve Rivet, ainsi que quatre vingt dix neuf petits enfants, cent soixante et six arrière petits-enfants dont vingt-trois de la quatrième génération et cinq de la cinquième ; la défunte laisse aussi un frère et quatre sœurs dont l'une religieuse à l'Hôtel Dieu de St. Hyacinthe.

Les funérailles ont eu lieu à Ste-Rosalie, le trois du courant au milieu d'un grand concours de parents et amis de la famille. Elle fut portée par six de ses petits fils, Grégoire Labonté, Joseph Chabot, Aimé Chabot, Victor Laliberté, Eugène Cabana, Elzéar Pepin.

En cette ville, à l'hôpital St-Charles est décédée à l'âge de 32 ans, Ernestine Roy, épouse de M. Napoléon Parent, sellier.

Elle laisse pour pleurer sa perte outre son mari, cinq enfants en bas âge.

Le service a lieu ce matin, à neuf heures à l'Eglise Notre-Dame du Rosaire.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Nos condoléances à la famille.

CONSEIL-DE-VILLE

Délibérations de la séance du 3 nov. 1911.

La séance s'ouvre sous la présidence de Son Honneur le Maire Payan. Sont présents : MM. les échevins Dussault, Bourbeau, Amyot, Payan, Messier, Marin, Côté, Charpentier, Jacques et Marchessault.

Lecture est donnée des minutes des deux séances précédentes et elles sont approuvées à l'unanimité.

Une demande de mutation sur le rôle des propriétés foncières faite par M. Jean Gladu. M. Marin propose appuyé par M. Jacques que cette demande soit accordée. Adoptée à l'unanimité.

Une lettre de M. O. Dallaire au sujet de la rue de l'Ecole de Laiterie. Déposée aux archives.

Lecture est donnée d'une requête de la Compagnie O. Chalifoux & Fils. L'acte demandant le pavage d'une partie de la rue De Labrière. Laissée sur la table pour études.

Une lettre de M. Victor Morin offrant de céder du terrain pour le prolongement du Boulevard Laframboise aux limites de la ville. Laissée sur la table.

Soumise une requête de M. Léopold Reeves se plaignant de l'inscription d'un certain nombre de noms sur la liste électorale. Il est proposé par M. Marin appuyé par M. Charpentier que cette requête soit référée à l'avocat de la Cité si la ville doit comparaître et plaider, de comparaître et s'en rapporter à justice, de comparaître et confesser jugement, le dit avocat de la cité devant faire rapport à la prochaine séance. Adopté à l'unanimité.

Une feuille de balance du département de l'Assiette pour le mois d'octobre 1911. Déposée aux archives.

Sont ensuite ouvertes les soumissions pour confection de palétoles, pantalons et vestes, pour constables. Résolu qu'elles soient référées au conseil en comité avec autorisation d'adjuger.

Conformément à l'avis qu'il en a donné à la dernière séance, M. Messier propose, appuyé par M. Bourbeau, que la cité de St-Hyacinthe achète du courant électrique de la compagnie de Gaz, Electricité & Pouvors pour éclairer temporairement les rues et les édifices de la ville à raison de cent dollars par semaine, la ville pouvant mettre fin au présent engagement en donnant un avis de 30 jours et la compagnie pouvant aussi y mettre fin en donnant un avis d'un an. Adopté à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée des comptes suivants dont une partie a été préalablement acquittée :

Victor Racine	\$ 9.00
P. A. Foisy	77.37
Mlle A. Plamondon	1042.00
L. Gauthier	7.39
V. Racine	9.00
P. A. Foisy & al.	77.37
Aug. Brunelle	4.00
Eug. Désautels	24.75
Charles St Pierre	2.00
Dalv. Baron	11.18
D. T. Bouchard	50.00
J. A. Arbour	11.53
J. Bte. Duhamel	249.38
R. Brodeur & al.	130.86
Hector Dandelin	11.60
Mde Ladurantaye	0.60
Victor Racine	65.00
R. Brodeur & al.	158.29
Emile Chagnon	37.50
J. S. Fibothe	18.00
J. G. Dolbec	14.85
La Banque Nationale	520.00
Joseph Leblanc	16.25
Dept. Electricité	2000.00
Frs. Allard	75.00
J. A. Roy	12.51
Nap. Houle	12.50
R. Brodeur & al.	88.99
S. Mailhot	3.00
Débentures	1200.00
Z. Barque	22.50
M. O. David	72.00
Beauvoys et Lalime	5.99
Demers et Cooney	170.76
Canadian Fairbanks	17.77
A. Chagnon & al.	91.09
E. Fournier	23.35
A. Chagnon & al.	110.01
J. Bte. St-Pierre	20.63
Cité de St. Hyacinthe	1140.52
Banque Nationale	3783.90
A. Chagnon & al.	68.68
Joseph Leduc	13.45
D. Dumaine	14.00
I. E. Provost	58.99
Oie. Bertrand	112.30
Louis Gosselin	70.81
H. St-Pierre	5.00
V. Racine	7.00
J. A. Arbour	11.53
P. A. Foisy & al.	77.37
C. Rouleau	10.00
F. Bartels	2.00
Noël Fibothe	22.50
Pierre Racine	90.00
J. S. Fibothe	2.00
E. T. Bank	640.00
Jd. Beaurpré	15.00
Jd. Beaurpré	500.00
J. A. Arbour	11.53
Débentures	587.50
E. T. Bank	4277.32
Gamache & Langelier	88.85
J. S. Fibothe	22.50
Odorette & Mongeau	5.60
J. Bte. St-Pierre	3.30
Dumers & Cooney	4.31
E. Fournier	17.71
J. Lessard	40.80
I. E. Provost	3.60
D. T. Bouchard	12.50
J. Bte St-Pierre	20.63
E. Lalime	14.60
Can. Gen. El.	17.79

Débentures 1392.18
Ordonné par résolution unanime de ce conseil de ratifier le paiement de ceux de ces comptes qui sont acquittés et de payer les autres.
Et le conseil s'ajourne.



Ottawa, 8.—Le juge Cassels a entendu, hier, en Cour d'Echiquier, la cause de Ducloux contre le gouvernement. Le demandeur, qui demeure à Drummondville, prétend qu'un incendie, qui a détruit sa propriété le 21 août 1908, a été causé par une locomotive de l'Intercolonial et réclame \$15,495 de dommages au gouvernement. Celui-ci prétend que cet incendie est dû à la négligence du plaignant, qui n'a pas pris les précautions nécessaires durant cette époque de sécheresse. De plus il lui réclame \$10,000 de dommages pour la destruction de certains édifices de l'Intercolonial à Drummondville dans cet incendie. Mre Magee, de Montréal, représentait le demandeur et Mre Newcombe, C. E. R., le gouvernement. La cause a été prise en délibéré.

AVIS est par le présent donné que le Central Railway Company of Canada s'adresse au Parlement du Canada à sa prochaine session pour l'obtention d'une loi aux fins de confirmer certains transports et arrangements faits et consentis entre cette compagnie et les compagnies dites Ottawa River Railway Co., Central Counties Railway Company, the Great Eastern Railway Company, the Ottawa Valley Railway Company, Carleton and Grenville Railway Company et Ottawa River Navigation Company pour amalgamer ces compagnies avec le Central Railway Company of Canada, aussi aux fins d'étendre le délai pour le parachèvement du Chemin de la Compagnie, et pour autoriser la construction des lignes suivantes de chemins de fer :

(a) D'un point dans le comté de Laval jusqu'à St-Jérôme dans le comté de Terrebonne ;
(b) D'un point sur sa ligne principale dans le comté de Deux-Montagnes jusqu'à Ste Scholastique dans le même comté ;
(c) D'un point sur sa ligne principale dans le comté d'Hochelaga allant à travers les comtés de Chambly, Verchères et St-Hyacinthe à un point sur le chemin de fer Intercolonial ou près de Sainte-Rosalie dans le comté de Bagot ;
(d) D'un point sur ce dernier embranchement dans le comté de Chambly allant à travers les comtés de Laprairie et de Napierville à un point sur la ligne frontière internationale dans le comté de Saint-Jean, le tout dans la province de Québec ;
Et aussi aux fins d'autoriser la compagnie à conclure des arrangements avec la Pontiac Central Railway Company, la Western Central Railway Company, la Québec Montreal and Southern Railway Company, la Monreal and Southern Counties Railway Company, la Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company et la Imperial Traction Company.

Montréal, ce 31 octobre 1911.

J. D. WELLS,
Secrétaire.

NOTICE is hereby given that the Central Railway Company of Canada will apply to the Parliament of Canada at its next Session for the passing of an Act to confirm certain transfers and agreements made and entered into between the Company and the Ottawa River Railway Company, the Central Counties Railway Company, the Great Eastern Railway Company, the Ottawa Valley Railway Company, the Carleton and Grenville Railway Company and the Ottawa River Navigation Company, and to amalgamate these Companies with the Central Railway Company of Canada ; to extend the time for the completion of the Company's Railway and to authorise the construction of the following branch lines of Railway :

(a) From a point in the County of Laval to St-Jérôme in the County of Terrebonne ;
(b) From a point on the main line in the County of Two Mountains to St. Scholastique in the same County ;
(c) From a point on the main line in the County of Hochelaga passing through the Counties of Chambly, Verchères and St. Hyacinthe to a point on the Intercolonial Railway at or near St-Rosalie in the County of Bagot ;
(d) From a point on the last named branch in the County of Chambly passing through the Counties of Laprairie and Napierville to a point on the International boundary in the County of St-Johns, all in the Province of Québec ; and to authorise the Company to enter into agreements with the Pontiac Central Railway Company, the Western Central Railway Company, the Québec Montreal and Southern Counties Railway Company, the Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company and the Imperial Traction Company.

Montréal, the 31st day of October, 1911.

J. D. WELLS,
Secretary.

PROVINCE DE QUEBEC,
District de St Hyacinthe,
No. 135.

COUR SUPERIEURE

Dame MARIE LOUISE THIBERT, épouse commune en biens de Louis EMERY LESSARD, commis-voyageur, tons deux des Cité et District de St. Hyacinthe, dûment autorisée à ester en justice,

D. manderesse,

vs
Le dit LOUIS EMERY LESSARD

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour par la demanderesse.

St. Hyacinthe, 21 oct. 1911.

V. ERNEST FONTAINE,

Avocat de la demanderesse.

CANADA,
Province de Québec,
District de St. Hyacinthe,
No 144

Antoine Sicaud, bourgeois, de la paroisse de Ste-Hélène, district de St-Hyacinthe,

vs

Joseph Deschambault, ci-devant du même lieu, et maintenant domicilié en lieux inconnus, aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.
St-Hyacinthe, 31 Oct. 1911.
ROY & BEAUREGARD,
P. C. S.

SIROP D'ANIS GAUVIN—Guérit les maux de Colique, dysenterie, dentition douloureuse, etc.—Procure

Pas d'Excuses! Les Forces de l'Homme sont Limitées

AVEC LES

PILULES MORO

Cependant, les Forces se Doublent et se Maintiennent

Il y a bien des manières d'ou-trepasser ses capacités physiques. La plus répandue parmi la classe ouvrière surtout, consiste à faire des ouvrages trop forts ou à travailler outre mesure. Si la chose, en elle-même, n'est pas, à vrai dire, un mal, c'est, du moins un tort représentable d'autant plus condamnable que, dans certains cas, il n'est pas justifié. C'est alors du simple abus de force que l'on peut aussi appeler mauvais traitement.

Nous en voyons la preuve en considérant tous ces pauvres débilites qui ont à se plaindre d'un mal, qui d'un autre.

Chez quelques-uns, c'est le foie, les reins ou le coeur qui sont en mauvais ordre ; chez d'autres, c'est l'estomac qui fait défaut. Tous ces troubles que l'on rencontre si souvent chez les hommes, jeunes ou vieux, proviennent du surmenage, d'un surcroît de travail, d'un excès quelconque.

Rien ne peut remédier à pareille situation si ce n'est les fameuses Pilules Moro préparées tout spécialement pour les hommes malades.

Dans tous les cas où elles ont été employées, les Pilules Moro ont amplement prouvé leur efficacité. Bien des fois elles ont fait beaucoup mieux que les soins et traitements combinés de plusieurs médecins avec des remèdes ordinaires.

Aussi les Pilules Moro jouissent-elles à bon droit d'une réputation universelle que leur ont valu des cures répétées dans maintes circonstances :

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 500 une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées :
COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal



M. R. FAGNAN,

Sorel, Qué.

“ Je souffrais depuis plusieurs années d'une maladie de reins qui m'affaiblissait beaucoup. Il y a un an mon état empira. Je ne pouvais plus avoir de repos et le travail me devenait presque impossible. Alors seulement je songai à me traiter et j'employai pour cela les Pilules Moro. Je puis aujourd'hui publier l'efficacité de ce remède, car le mal est complètement disparu et je me sens fort et courageux.”

R. FAGNAN,

46 rue Elisabeth, Sorel, Qué.

Les Prévoyants du Canada

ASSURANCE FONDS DE PENSION

ENCORE UN EXCELLENT MOIS POUR LES PREVOYANTS DU CANADA, AU 31 OCTOBRE 1911.

	31 déc. 1909	31 déc. 1910	31 oct. 1911
Sections établies dans la Province.....	45	148	217
Nombre de Sociétaires.....	1,880	8,540	13,750
Nombre des parts de Pension.....	5,205	19,269	29,445
Total de l'actif du Fonds de Pension.....	\$16,461.94	\$76,217.94	\$148,049.14

ANTONI LESAGE, Gérant Général.

Bureau-Chef :
139 RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

Représentant à St-Hyacinthe,
J. ARMAND BOISSEAU - N. P.

EN VINGT ANS RENTIERS

LA MUTUALITE DE RENTE constitue l'école de la FRATERNITE, le chemin de l'ALIANSE, le couronnement de L'EPARGNE, et le gage assuré de LA SECURITE et de L'INDEPENDANCE.

LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Incorporée en vertu du Statut 62 Victoria, Chap. 93

Cette Caisse administrée par l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal, seule réalise le type parfait de la mutualité intégrale parce que ses sociétaires sont seuls intéressés au progrès de la Société, les seuls ACTIONNAIRES, les seuls MAITRES, les seuls PROPRIETAIRES du capital inaliénable. Ses ADMINISTRATEURS ne sont que des MANDATAIRES, choisis par eux et parmi eux. Le Capital INALIENABLE était au 30 JUILLET 1911 de

\$535.000.00

HOMMES, FEMMES, ENFANTS, de tout âge peuvent y appartenir. IL N'EN COUTE QU'UN SOU PAR JOUR.

Demandez des renseignements et veuillez vous inscrire en vous adressant aux divers percepteurs autorisés dans la Province ou à

ARTHUR GAGNON
Administrateur Général

296 BOULEVARD ST-LAURENT
MONTREAL

Le Meilleur Remède

Pour les Femmes—est le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Belleville, Ont.—"J'étais si faible et exténuée, souffrant de faiblesse féminine, que je résolus d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'en pris plusieurs bouteilles et je repris si rapidement mes forces qu'il me sembla que je redevais une autre femme. Je pouvais faire une aussi bonne journée que jamais je n'avais fait. Je bénis sincèrement le jour où je fus inspirée de prendre votre médecine pour faiblesse féminine, et je vous suis infiniment reconnaissante de vos bonnes lettres, qui m'ont certainement été très profitables. Je vous donne la permission de publier celle-ci quand vous le désirerez."—Miss ALBERT WICKERS, Belleville, Ontario, Canada.

De partout les femmes devraient se rappeler qu'il n'y a aucun autre remède connu, que cette médecine, pour guérir la faiblesse féminine, et faire passer le Retour de l'Age, avec autant de facilité que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, fait d'herbes et de racines naturelles.

Depuis 30 ans, il guérit les femmes des pires espèces de maladies féminines—inflammation, ulcération, déplacements, tumeurs fibreuses, irrégularités, douleurs périodiques, mal de dos et prostration nerveuse.

Si vous désirez des conseils spéciaux vous n'avez qu'à écrire à Mrs. Pinkham, Lynn, Mass. C'est gratuit et toujours profitable.

Le Poisson Maçon-nique.

Le Canada doit le combattre, à son tour.

Etude sur la naissance et le développement, en notre pays, de la franc-maçonnerie du Grand Orient de France.

Par M. l'abbé ANTONIO HUOT ("LE CROISE")

(suite)

UNE ORGANISATION MACONNIQUE

A propos de la ligue française de l'Enseignement, rappelons en passant les paroles cyniques que prononçait au 5e Congrès de la Ligue, tenu à Lille, au mois d'avril 1885 son fondateur le F. Jean Micé.

"Autrefois nous affirmions que la Ligue de l'Enseignement n'était pas une société religieuse et politique. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui il faut affirmer que la Ligue est une société maçonnique. Mais le "Canada" n'avait pas fini de mentir. Le 4 février 1904, ce journal publiait, sous le titre : "Protestation et désaveu" un long article, au cours duquel il citait une résolution votée par la Ligue de Montréal, proposée par MM. Robert Rocher, Godfroy Langlois et secondée par Joseph Fortier et le Dr J-L. Warren qui protestait contre l'adhésion de l'association montréalaise à la Ligue maçonnique de Jean Macé et où l'on disait, entre autres choses :

"Que cette adhésion, qui aurait été accordée sans être recherchée, est refusée respectueusement par la Ligue de l'Enseignement de Montréal."

Je vous recommande le "respectueusement" !

Quelle comédie !

LE CORTEGE DES DUPES

La chose intéressante à noter sept ans après, aujourd'hui que nous savons d'une façon certaine que les promoteurs de la Ligue montréalaise étaient pour la plupart, des membres de "l'Emancipation", c'est le nombre considérable de noms respectables qui furent inscrits sur la première liste des adhérents à la trop fameuse Ligue.

Rapprochez cette liste de celle publiée par le "Canada" du 27 décembre 1909 et où l'on peut lire les noms de ceux qui, sans être francs-maçons assistèrent aux funérailles civiles du Dr P.-S. Côté. Vous trouverez à peu près les mêmes noms dans ces deux listes.

Nous avons là ceux qu'on peut appeler les alliés inconscients de la

franc-maçonnerie : badauds naïfs, amis politiques qui ne savent rien refuser aux membres de leur parti, gens toujours prêts à prendre la défense des francs-maçons. "ces malheureuses victimes de l'intolérance enfin tous ceux qui ont versé des larmes sur le sort de "ce pauvre Ludger Larose" et qui l'ont proclamé magnanime", lors du procès Lemieux. On n'a pas d'idée du mal que font ces gens-là au sein d'une société catholique. C'est sur eux que compte la franc-maçonnerie pour travailler en sûreté à son œuvre de mort. Les carbonari des Hautes Ventes italiennes les appelaient : les "respectables imbéciles". Ce sont des esprits malades de ce libéralisme qui ne cesse de clamer, sur le ton larmoyant, qu'il faut être tolérant pour l'erreur, afin d'avoir la paix et qui ne sait jamais trouver un mot de blâme pour les persécuteurs de l'Eglise. Souhaitons que cette respectable imbécillité ne continue pas à s'étendre chez nous. Sinon elle nous perdrait.

UN AGENT DE LA FRANC-MAÇONNERIE

" Cette découverte d'une Ligue d'Enseignement maçonnique à Montréal en 1904 par le courageux et clairvoyant Henri Bernard ne produisit malheureusement pas sur l'opinion publique de notre province l'effet bienfaisant qu'on était en droit d'attendre. M. Godfroy Langlois resta à la tête du journal ministériel de langue française de la métropole où il continuait, pendant quelques années encore, grâce au prestige politique du "Canada", à corrompre la mentalité de ses lecteurs sur les questions d'enseignement, par une campagne insidieuse et hypocrite. Peu de temps après, ce coryphée des loges se faisait élire député de Saint-Louis, par les youpins du quartier.

Soutenu par des amis qu'aveuglait l'esprit de parti, le député franc-maçon donnait en pleine Chambre de Québec, le scandale de déclarations mensongères, destinées à jeter de la poudre aux yeux, se posant hypocritement comme une victime de la presse catholique "intransigente" et niait effrontément avoir jamais appartenu à la franc-maçonnerie. Lisez plutôt ce compte-rendu d'un discours du député de Saint-Louis, tel que publié dans le "Soleil" du 30 janvier 1907, p. 2 :

LE CYNISME D'UN FRANC-MAÇON

"Avant de passer à l'ordre du jour, M. Langlois, député de Saint-Louis a soulevé une question de privilège, relativement aux calomnies dont il est l'objet, particulièrement dans les journaux tels que "La Croix", "La Vérité", et "L'Événement". Il croit qu'il est désormais temps de mettre un terme à cette infâme campagne de dénigrement systématique contre lui. On l'accuse d'être franc-maçon et partisan d'une école nationale. Le député de Saint-Louis fait succinctement l'histoire de sa candidature en 1904 et des moyens employés pour égarer l'opinion publique. Sur les hustings, de maison en maison et auprès des femmes du quartier, on cria qu'il était franc-maçon. C'était une manœuvre. Cette campagne était faite dans un but de spéculation, et sa candidature n'était qu'une protestation contre les monopoles. Il répudia dans le temps la calomnie et déclara de nouveau qu'il n'est pas un franc-maçon.

Notez, s'il vous plaît, la déclaration du député de Saint-Louis que sa candidature "n'était qu'une protestation contre les monopoles", et approchez cette déclaration de l'attitude de Godfroy Langlois à la Chambre au printemps de cette année (1911) en faveur du trust montréalais Robert & Cie, dont il se fit alors le défenseur acharné. Puis admirez avec nous la sincérité de ce "défenseur des intérêts du peuple" et de ce grand pourfendeur de monopoles.

TACTIQUES MACONNIQUES CONTRE L'INFLUENCE CATHOLIQUE

Fidèle à la tactique suivie dans tous les pays par la franc-maçonnerie Godfroy Langlois déposait bien tôt à la Chambre un projet de loi qui demandait l'élection par le peuple des membres de la Commission scolaire de la ville de Montréal. Son but était évidemment de faire disparaître de cette commission les trois membres qui sont nommés par l'archevêque de Montréal et de faire de l'élection de tous les membres sans excep-

UN REMEDE INAP- PRECIABLE

Mme W. Arnold, Edmonton Alta., écrit "Veuillez m'envoyer une boîte de Tablettes Baby's Own. Elles ont été inappréciables pour moi et je ne sais réellement comme je ferais pour m'en passer. Mon bébé était malade : sa digestion était mauvaise et il était constipé. Je lui donnai des Tablettes et elles ont fait un garçonnet bien portant. Maintenant, toutes les fois qu'il est maussade ou qu'il souffre de constipation je lui donne toujours des Tablettes et elles le soulagent immédiatement. J'ai essayé un grand nombre d'autres remèdes mais rien ne semblait lui faire du bien avant que je lui donne les Tablettes. Je ne m'en passerai pas." Le témoignage de Mme Arnold est celui de milliers d'autres mères. Toutes celles qui ont employé les Tablettes Baby's Own en font l'éloge.

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste, à 25c de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

tion une affaire de cabale politico-maçonnique. Grâce à l'attitude clairvoyante et énergique de plusieurs députés de la Législature, cet insidieux projet de loi fut prestement mis au rancard pour cette session.

Poussé par la ténacité fanatique de "L'Emancipation", Godfroy Langlois ne se tint pas pour battu et par trois fois, il ramena son insidieux projet devant la Chambre. A la session de 1909, il crut toucher au triomphe, et le comité de législation chargé de l'étude du fameux projet de loi maçonnique, se prononça en faveur de son principe : l'élection des commissaires par le peuple. Notre parlement catholique ne pouvait ratifier définitivement cette législation préparée au sein d'une loge maçonnique. Le comité n'osa pas aller plus loin, et se contenta de recommander à la Chambre la nomination d'une Commission pour enquêter sur le sujet. Et que vit-on alors, dans notre catholique province de Québec ? On vit une commission extra-parlementaire tenir de longues séances aux frais du trésor public, dans le seul but de savoir s'il était urgent ou non d'obtempérer aux souhaits d'un franc-maçon sur les modifications à faire dans l'organisation d'une commission scolaire catholique.

Et les gens qui avaient amené cette dépense extraordinaire de fonds publics, dans le seul but d'imposer à la ville de Montréal une législation scolaire hostile aux intérêts de l'Eglise, étaient les mêmes qui, un an auparavant demandaient partout l'unité des livres, sous prétexte d'économiser l'argent "du pauvre peuple".

Jamais on n'avait vu encore une aussi odieuse comédie se jouer dans notre province, au nez des honnêtes gens.

Et pendant ce temps-là nous donnions force conseils à nos frères de France pour leur apprendre comment on se libère de la tyrannie maçonnique !.....

III

FAITS ET GESTES DE LA LOGE

"L'EMANCIPATION"

Pour finir cette revue, —très sommaire, — de l'action maçonnique dans la province de Québec depuis la fondation de "L'Emancipation" en 1902, il nous reste à voir quels ont été les moyens d'action de la succursale montréalaise du Grand Orient de France.

Les fondateurs de "L'Emancipation" ont eu d'abord l'habileté, suivant la tactique maçonnique de s'assurer des collaborateurs fidèles dans toutes les classes de notre société. Magistrats, avocats, médecins, négociants, ouvriers, se trouvaient réunis chaque semaine ou à peu près, dans la salle du fameux "Cercle Littéraire" de la rue Sainte-Catherine, d'où on les a délogés sans cérémonie un bon jour qu'ils venaient de comploter, une saleté contre les prêtres du Congrès Eucharistique. Là on lisait les instructions reçues du Grand-Orient de Paris, on préparait les discours à glisser adroitement au milieu des réunions politiques, on donnait les résultats des enquêtes faites auprès de tel ou tel personnage de notre monde politique dans le but de savoir si la loge pouvait compter sur son concours ou du moins sur son silence, et l'on sortait de la réunion plus disposé que jamais à lancer partout les idées maçonniques. C'est ainsi que Gonzalve Desaulniers s'écriait, dans un banquet donné à Montréal à un député, le 10 décembre 1908 : "A l'heure actuelle, le libéralisme s'obstine dans la grande réforme de l'éducation. Après nous avoir donné l'équilibre financier, rompu depuis de longues années, il nous devait l'équilibre moral qui n'existe pas encore." (Le "Canada" 11 décembre 1908.) Comment trouvez-vous ce sophisme maçonnique qui consiste à faire croire aux badauds que la foi catholique n'a pu encore donner au peuple canadien-français "l'équilibre moral" et que c'est le libéralisme des radicaux de L'Emancipation qui va donner à notre peu-

ple cet équilibre? Est-ce assez odieux Et, venant après Desaulniers Godfroy Langlois prononçait, lui aussi au même banquet des paroles fort significatives. M. Godfroy Langlois dit le "Canada" (no cité) veut la révision des programmes d'études dans les villes Il réclame la création d'une bibliothèque publique, l'unité des livres et l'élection des commissaires, à Montréal, sont des mesures que le parti libéral ne peut pas ignorer. Il veut en outre protéger l'élément laïque dans la carrière de l'enseignement.

Et voilà comment le coryphée des loges trouvait moyen au banquet politique du 10 décembre 1908, de glisser entre deux verres de champagne tout le programme maçonnique de la réforme de l'enseignement.

(A suivre)

ATTENTION !!

—M. Eugène St-Cyr, désire annoncer à ses nombreux clients et au public en général que, depuis le 25 septembre il tient son magasin de modes pour Dames et Messieurs au No. 204 Cascades à trois portes de la Banque de Montréal.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Eugène St Cyr 204 Rue Cascades, St Hyacinthe.

J. n. o. Tel. Bell 118

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

HORAIRE DES TRAINS

ALLANT À L'EST

8.33 A. M.—Tous les jours pour St-Liboire, Acton-Vale, Richmond. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

9.05 A. M.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland. (Excepté le dimanche), pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 P. M.—Tous les jours, (excepté le dimanche), pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island-Pond.

9.30 P. M.—Tous les jours pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland.

ALLANT À L'OUEST

5.21 A. M.—Tous les jours pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

7.30 A. M.—Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

11.43 A. M.—Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

5.00 P. M.—Tous les jours pour St-Lambert et Montréal seulement.

6.27 P. M.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St-Lambert et Montréal.

J. E. GOSSELIN

MARCHAND-TAILLEUR

à le plaisir d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un département de

FOURRURES

pour Dames et Messieurs, et s'est assuré les services d'un tailleur expérimenté dans les fourrures.

M. Gosselin est prêt à recevoir toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier.

Satisfaction Garantie, Prix très Raisonables.

Une Visite est Sollicitée avant de s'adresser ailleurs.

J. E. GOSSELIN, 133 rue Cascades, ST-HYACINTHE.

COURS ET LECONS

Français, Anglais, Latin, Mathématiques Élémentaires.

G. BERGERRE-BATAVOIE PROFESSEUR

Diplômé de l'Université de Paris

COURS PRATIQUES DE LANGUE ANGLAISE (Conversation et Correspondance)

Préparation spéciale des Jeunes élèves aux différentes classes des Séminaires et des Ecoles de Commerce

PRIX TRES MODERES

S'adresser à

M. BERGERRE, Maison Aug. Larivière

80 RUE WILLIAM.

TEL. BELL. 203

A. DANAIS, L. C. D.

Chirurgien-Dentiste

Coin des rues Girouard et St-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, QUE.

Capital Autorisé \$1,000,000.00. Capital payé \$67,040.00. Capital Souscrit \$225,000.00. Dépôts Gouvernement \$37,500.00.

La Provinciale

COMPAGNIES D'ASSURANCES A FONDS SOCIAL

Contre l'INCENDIE, sur la VIE et les ACCIDENTS

160, rue St-Jacques, MONTREAL

Risques d'assurances contre l'incendie acceptés à des taux modérés. Contrats d'assurance vie sans restrictions au désavantage de l'assuré. Polices maladie-accidents émises avec ou sans l'assurance-vie.

UN QUART DE MILLION DE DOLLARS

PAYES EN RECLAMATIONS.

Toute réclamation justifiée payée promptement et libéralement. Contrats exceptionnellement avantageux offerts aux agents pouvant fournir références.

S'adresser au Bureau de la Compagnie à Montréal.

Chaque Compagnie ou département d'assurances opère séparément et la correspondance devra être adressée soit à "La Provinciale-Incendie" ou à "La Provinciale-Vie", selon le cas.

LE SEPARATEUR "DOMO" LE MEILLEUR, LE MOINS CHER AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

PRIX DE DETAIL:

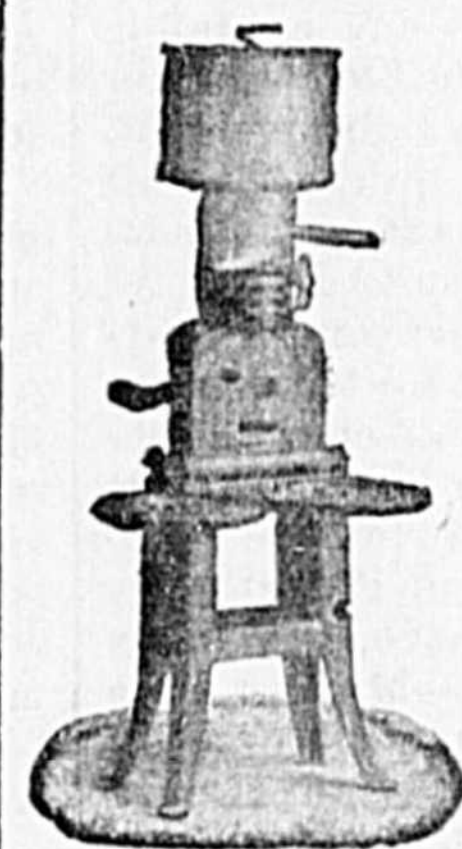
Nos.	CAPACITE.	Pour jusqu'à.	Prix
B	110 lbs.	2 vaches, sans bano	\$15.00
O	150 "	5 " " "	20.00
1	200 "	8 " avec bano	30.00
2	280 "	10 " " "	35.00
3	450 "	15 " " "	50.00
4	660 "	25 " " "	65.00

CATALOGUE ET LISTE DE PRIX SUR DEMANDE.

S'adresser à

LES SEPARATEURS "DOMOS"

EDIFICE DU "COURRIER", ST-HYACINTHE.



CHEMIN DE FER DU Quebec Montreal & Southern Horaire du train corrigé au 14 mai 1911

Tous les jours dimanches exceptés

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD

ARR. À 8.20 a. m. " 3.15 p. m. DÉPART À

8.40 a. m.—Pour St-Jude, St-Al 5.05 p m mé, Sorel, et Stations intermédiaires.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD

ARR. À 8.10 a. m. " 5.15 p. m. DÉPART À

10.00 a. m.—Pour Saint- 5.40 p. m. Damase, Rougemont, Ste-Ange, Iberville, Sabrevois, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angleterre par le chemin de Fer Rutland, Central Vermont ou Canadien Pacifique.

D. I. ROBERTS, Gérant Général, MONTREAL.

L. BOURBEAU, Agent Local

CHEMINS DE FER

Les trains passent St-Hyacinthe tous les jours comme suit :

O. P. R.—Allant à St-Hugues, etc 11.40 et 7.22 P. M.

Allant à Farnham, etc. : 8.50 A.M. et 3.15 P. M.

J. O. R.—Allant à Montréal, 6.29, 8.43, A. M., 5.14, P. M.

Allant à l'Est, 9.30, a.m.; 5.13, p.m. (Nicolet); Ocean Limited, 8.33, p.m.

JOS. O. C. MIGNAULT, INGENIEUR CIVIL, ARPEUTEUR-GEOMETRE.

Spécialités de constructions d'Aqueducs, d'Égouts et d'Éclairage Électrique.

Construction de Ponts et chaussées.

Développement de Pouvours d'Eau.

Arbitrages, Évaluations, etc., etc.

Adresse : SHERBROOKE, P. O.

17 CENTINS PAR JOUR

Achètent

Le Clavigraph OLIVER Américain

SIMPLE, — FORT, — DURABLE

Reconnu et adopté par les Collèges, Convents, Bureaux d'affaires et hommes de professions.

EN VENTE CHE

E. H. RICHER & FILS, Libraires

ST-HYACINTHE, P. Q.

Assortiment complet de cerceaux "Caskets" etc. Aussi Robes pour Adultes et Enfants. Nous avons en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires. Prix très modérés.

22-24 RUE LAFRAMBOISE ST-HYACINTHE, Que.

Téléphone 310

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Rue Cascades, ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAU, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc.

SPÉCIALITÉ : Huile d'olive pour Sanctuaires. Livres de récompenses.

Une visite est sollicitée.

HORACE ST-GERMAIN, NOTAIRE.

ASSURANCES. — PRETS D'ARGENT. — 7 RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE.

Ancien Bureau "Desautels & St-Germain"



Du Niagara à l'Atlantique

Steamers-Palais, tous les soirs à 7 hrs. de Montréal, pour QUÉBEC et le SAGUENAY.

Départ pour les "Mille-Isles" à Midi 30 min., tous les jours, dimanches exceptés.

Le nouveau Steamer "Saguenay", part de Montréal les mardi et vendredi soir, pour faire le tour du Saguenay : sans chager de bateau.

Pour autres détails s'adresser à

JOS. F. DOLAN, Agent des billets en ville, MONTREAL.

THOMAS HENRY, Directeur du Trafic MONTREAL.

FERME A VENDRE

Ferme à vendre dans le canton de Burry connue sous le nom de "Murray Farm", contenant 222 acres, 100 acres en culture, la balance en pâturage et sylviculture, on peut entailler 2500 arbres. Contient aussi deux maisons et trois granges. Situé sur un magnifique chemin à trois milles du village de Burry, où se trouve l'église, sept magasins, moulins à scie, moulins à farine, boutique de forge, etc. Cette ferme est une des meilleures du canton de Burry et peut être divisée en deux ou trois fermes si l'acheteur le désire. Pour autres renseignements s'adresser à J. W. BENNET ou à C. F. MURRAY, Burry, Qué.

A. Cadorette, V. J. Mongeau, John Leary

Cadorette, Mongeau & Leary

MAÎTRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de pompes funèbres et Embaumeurs Diplômés. — Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc. — Corbillards pour adultes et enfants.

Voiture Ambulance.

Assortiment complet de cerceaux "Caskets" etc. Aussi Robes pour Adultes et Enfants. Nous avons en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires. Prix très modérés.

22-24 RUE LAFRAMBOISE ST-HYACINTHE, Que.

Téléphone 310

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Rue Cascades, ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAU, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc.

SPÉCIALITÉ : Huile d'olive pour Sanctuaires. Livres de récompenses.

Une visite est sollicitée.